



PROJET LEGRÉ – MANTE

COMITÉ DE VIGILANCE SANITAIRE

Séance d'installation du 15 mars 2023

Compte-rendu

31 mars 2023

1 Introduction

La réunion d'installation du Comité de vigilance du projet Legré Mante s'est tenue le 15 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille.

Monsieur BENARROCHE introduit le Comité de vigilance sanitaire en remerciant les participants pour leur présence. Après 4 réunions publiques pour échanger sur la levée des réserves et les permis de construire, le Comité de vigilance sanitaire a vocation à apporter une vigilance sur les opérations du projet Legré-Mante et à proposer si nécessaire l'interpellation des pouvoirs publics.

Il précise que la Ville de Marseille s'est engagée depuis le début de la mandature à favoriser la transparence sur la conduite du projet. En parallèle du Comité de vigilance sanitaire, la Ville de Marseille a prévu la tenue d'une concertation autour des tenants et des aboutissants du projet d'aménagement.

Monsieur BENARROCHE rappelle que tous les documents d'information seront mis en ligne sur le site internet de la mairie pour tenir les membres du comité et plus largement les habitants et habitantes informés de l'évolution du projet et des dispositions prises du point de vue des enjeux sanitaires.

Madame Christine JUSTE, Adjointe au Maire de Marseille, déléguée à l'environnement, la santé environnementale, la lutte contre les pollutions, les espaces naturels, Conseillère d'arrondissements du 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, se félicite de la création de cette nouvelle instance qui vise à donner à chacun et chacune la possibilité d'interpeller la Ville et les autorités publiques. La transparence notamment est essentielle pour répondre aux rumeurs qui circulent sur le projet et remédier au sentiment de défiance qui a pu se développer. Le Comité de vigilance pourra ainsi être le relais des craintes et des questions de chacun et chacune pour que l'information soit correctement transmise. Pour l'accompagner dans cette démarche, la Ville de Marseille a mandaté le cabinet Nicaya conseil, qui est neutre dans cette situation.

Monsieur Pierre LEMERY, Conseiller d'arrondissements délégué aux grands projets, aux permis de construire et au secteur Madrague de Montredon, remercie les participants et participantes d'être venus en nombre pour cette séance d'installation. Il rappelle que la mairie de secteur souhaite porter une vigilance particulièrement ferme sur les conditions sanitaires de la mise en œuvre du projet.

Monsieur Stéphane SAINT-PIERRE, Nicaya conseil, présente l'ordre du jour du comité de vigilance sanitaire :

- Ouverture du comité de vigilance sanitaire
- Installation du comité de vigilance sanitaire
- Contribution à la construction du programme de travail
- Questions diverses
- Clôture et suites

2 Synthèse des échanges

Calendrier du projet

Monsieur LEMERY rappelle le contexte et le calendrier général du projet (cf. diaporama de la séance). Le démarrage prévisionnel des travaux est fixé à début 2024, ce qui donne 9 mois au Comité de vigilance sanitaire pour travailler sur la préparation de la dépollution. Suite à la première séance d'installation, d'autres séances sont prévues à une fréquence d'environ 6 semaines pour échanger sur les questions de vigilance sanitaire. Il précise qu'une démarche de concertation spécifique sera mise en place pour traiter des autres thématiques du projet, avec des ateliers de travail qui seront programmés pour la fin du printemps 2023.

Suite à la présentation du calendrier, les participants et participantes ont formulé des questions à l'attention des maîtres d'œuvre sur le détail des plannings des travaux et l'arrêt de ces derniers pendant la période estivale.

Les maîtres d'œuvre ont précisé que :

- Le calendrier prévisionnel présente les grandes étapes du projet de manière indicative et sera affiné au cours de l'année 2023 pour détailler les différentes phases. Au regard du calendrier, le Comité de vigilance présidé par la Ville disposera de près de 9 mois pour traiter les thématiques d'intérêt prioritaire et s'assurer du déroulement du chantier dans le respect de la santé publique.
- L'organisation des travaux prendra en compte l'arrêté préfectoral qui prescrit un certain nombre de conditions de réalisation du chantier
- Les travaux seront réalisés par phase, pour intégrer différentes conditions, dont la période estivale, les conditions de circulation, la disponibilité du stock en matériaux...

Des participants du comité de vigilance sanitaires demandent à pouvoir disposer d'éléments d'information le plus en amont possible afin de préparer les échanges.

Partage des attentes des membres du comité de vigilance sanitaire

Durant la deuxième partie de séance, les membres du comité de vigilance sanitaire ont été invités à présenter leurs attentes en lien avec la mise en place de cette nouvelle instance de concertation. Le tour de table a fait ressortir les attentes suivantes :

- Sécurité sanitaire et protection de la santé lors de phases de dépollution (15 expressions) :
 - Traitement du site du crassier ;
 - Santé, des habitants et habitantes, de la mer, de la faune et de flore ;
 - Qualité de l'air, mise en place d'un protocole partagé de suivi de la qualité de l'air ;
 - Accessibilité des mesures de vent et particules fines en temps réel ;
 - Mise en place d'un plan de prévention préalable et de protection des riverains (femmes enceintes notamment) et des personnes qui travailleront sur site ;
 - Étude d'impact sanitaire ;

- Circulation / mobilité (5 expressions) :
 - Transports en commun ;
 - Mise en place d'une ZTL ;
 - Respect des enjeux de neutralité carbone en 2030 ;
- Travail participatif en toute transparence pour informer les habitants et habitantes du quartier et les personnes aux alentours (5 expressions) :
 - Travailler avec l'ensemble de la population du quartier ;
 - Un espace d'échange pour répondre à toutes les questions ;
 - Un cadre de travail qui permette d'avancer ensemble ;
 - Être à l'écoute des riverains de la Madrague Montredon ;
 - Informations des citoyens et citoyennes.
- Redynamisation du quartier au bénéfice des habitants et habitantes et développement des services publics (4 expressions) ;
- Modalités de la dépollution (3 expressions) ;
- Partage des données en toute transparence : mesures vents, mesures des particules fines... (3 expressions) ;
- Proximité avec le Parc national des Calanques, prise en compte de la biodiversité et de l'environnement (3 expressions) ;
- Développement de la culture et des lien sociaux au sein du quartier (2 expressions) ;
- Problématique de la chute d'un mur au niveau de la mer (maison du pêcheur), avec les risques d'accidents corporels ;
- Gestion des impacts du chantier ;
- Que les habitants et habitantes et les parties prenantes se saisissent du projet pour que cela serve d'exemple aux autres quartiers.

Monsieur BENARROCHE rappelle que la création d'un Comité de vigilance sanitaire est une première à Marseille. L'expression des différentes parties prenantes confirme l'intérêt de cette expérience collaborative qui vise à permettre de réunir des habitants, des citoyens, des chercheurs, des associations, le porteur du projet, et où l'on se donne collectivement l'ambition de faire réussir le projet. Suite à l'expression des attentes des participants et participantes, il rappelle que l'instance dispose de temps pour traiter des différents thèmes abordés dans un cadre d'échanges et de transparence. Il indique que l'objectif est d'aboutir à définir des actions concrètes, qui constitueront les bonnes solutions pour le quartier, dans le respect de la sécurité sanitaire.

Installation du comité de vigilance sanitaire et vote du règlement intérieur

Des participants et participantes interrogent la Ville de Marseille sur la composition du comité de vigilance sanitaire, et évoquent l'importance de la participation de l'ARS et du Parc national des Calanques.

La Ville de Marseille confirme que l'ARS est membre du comité de vigilance sanitaire et que le Parc national des calanques n'en est pas membre permanent. Monsieur BENARROCHE indique qu'il sera possible d'ouvrir les échanges à d'autres acteurs du territoire selon les thématiques traitées.

Monsieur LEMERY présente le règlement intérieur du Comité de vigilance sanitaire.

Les demandes d'ajustement suivantes sont formulées en séance par les participants et participantes :

- Rendre le Comité de vigilance sanitaire plus incitatif.
La Ville de Marseille rappelle que le statut consultatif est inscrit dans la délibération de la mairie de secteur qui institue le Comité de vigilance. L'incitation viendra de la part des participants et participantes, le caractère consultatif et transparent du comité de vigilance et l'association de l'État « obligeant » les participants et participantes à trouver des résultats ;
- Préciser les conditions de suppléance.
Le règlement est ajusté en séance pour prendre en compte la remarque.
- Reprendre l'article 3 pour éviter une redondance de formulations.
Le règlement est ajusté en séance pour supprimer la redondance.
- Ajouter l'ADEME à la liste des membres permanents du Comité de vigilance.
La liste des membres est complétée en séance pour intégrer l'ADEME.
- Demander aux services de l'État d'avoir une présence effective lors des rencontres du Comité de vigilance sanitaire, et notamment d'assurer la présence de l'ARS.
La Ville de Marseille précise que la participation d'un membre du Comité de vigilance sanitaire ne peut être rendue obligatoire dans le règlement intérieur. Les Services de l'État sont représentés ce jour par Monsieur Couturier de la DREAL PACA qui souligne que l'État est très présent sur ce dossier. Monsieur Couturier entend la demande des participants et participantes et indique que l'État s'engage à être présent au maximum aux rencontres, en fonction de l'ordre du jour et des thématiques qui seront abordées.
- Autoriser les membres suppléants à participer en tant qu'observateurs et observatrices aux rencontres du comité de vigilance sanitaire afin de se tenir informé des échanges en cas de nécessité de remplacement du titulaire.
La Ville de Marseille indique qu'elle a choisi de tenir le Comité de vigilance sanitaire au Centre d'animation des calanques situé au cœur du secteur du projet pour faciliter la participation des différents membres. La taille de la salle contraint le nombre de participants à un représentant par structure. Toutefois, une communication totalement transparente est prévue sur le site internet du projet pour faciliter la prise de connaissance par tous et toutes de la teneur des échanges. À défaut d'autoriser la participation des suppléants et suppléantes dans le règlement, la Ville de Marseille va étudier la possibilité d'enregistrer ou de filmer les séances.

Après lecture des modifications prises en compte, le règlement intérieur est présenté au vote. Il est adopté à l'unanimité des participants et participantes.

Contribution à la construction du programme de travail

Afin de structurer le programme de travail de l'année 2023 du Comité de vigilance sanitaire, le Président a décidé de consulter les membres du Comité sur les thèmes de travail qu'ils souhaiteraient aborder prioritairement.

Adeline PRATLONG et Stéphane SAINT-PIERRE (cabinet Nicaya Conseil) distribuent un questionnaire en séance pour recueillir les contributions des participants et participantes.

Au regard de la durée des échanges du jour, la Ville de Marseille propose aux participants et participantes d'adresser leurs réponses à ce questionnaire à l'issue de la séance. Un questionnaire numérique sera adressé à cette fin aux membres du Comité de vigilance sanitaire.

3 Clôture et suites

Le Président du comité de vigilance sanitaire remercie les personnes présentes pour la qualité des échanges et la densité des propositions. Il partage sa satisfaction concernant la manière dont la séance s'est déroulée et sa confiance en cette nouvelle instance pour travailler ensemble et en bonne intelligence sur la suite du programme.

La date de la prochaine séance du Comité de vigilance sanitaire est fixée au 26 avril 2023 dans la même salle du Centre d'Animation des Calanques à 18h30.

4 Annexe - Liste des participants présents

Nom	Prénom	Collèges	Organisation
AMSSALLEM	Marie-Hélène	Élus Ville et secteur	Mairie 6 - 8
ANFOSSI	Armande	Association	CIQ Montredon
ARICKX	Maxime	Maître d'ouvrage et experts	Coordinateur SPS Alpes Contrôles
BAROTTO	Guy	Association	Fédération CIQ du 8e
BARTHELEMY	Carole	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
BENARROCHE	Pierre	Élus Ville et secteur	Mairie 6 - 8
BORETTI	Enzo	Maître d'ouvrage et experts	CONSTRUCTA
CHABAUD	Jérémy	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
COUTURIER	Patrick	Service État	DREAL 13
CUCHET	Michel	Association	Président Anse des Phocéens
DADENA	Rolland	Association	Association Santé Littoral Sud
EVORA	François	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
GARCIA	Sébastien	Association	UNICIL
GIBERT	Christian	Association	CIQ Pointe Rouge
GIRAUD	Ariane	Maître d'ouvrage et experts	GINKGO
HARDOUIN	Richard	Association	FNE 13
JUSTE	Christine	Élus Ville et secteur	Ville de Marseille
LARUELLE	Elisabeth	Association	CIQ Montredon
LEMERY	Pierre	Élus Ville et secteur	Mairie 6 - 8
LEVY-MOZZICONACCI	Annie	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
LOIRE	Corinne	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
MORIN	Gweltaz	Service Ville de Marseille	Service ville / chargé de mission
NALBONE	Gilles	Association	Réseau Environnement Santé (ERS)

POUDEROUX	Paul	Association	Citoyennes 6 8
ROUDIER	Pascal	Maître d'ouvrage et experts	GINKGO
TOUITOU	Monique	Association	CIQ Madrague
TOURNAY	Rachel	Service Ville et secteur	Mairie 6/8
VERNAY-VAISSE	Chantal	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
ZAOUI	Benjamin	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant
ZAPPA	Don-Pierre	Citoyen indépendant	Citoyen indépendant

Facilitation des échanges

PRATLONG	Adeline	Consultant indépendant mandaté par la Ville de Marseille	Nicaya conseil
SAINT-PIERRE	Stéphane		